

VOS DROITS NE SONT PAS RESPECTÉS ?



VOUS POUVEZ FAIRE APPEL AU DÉFENSEUR
DES DROITS **GRATUITEMENT**.
IL ÉTUDIERA VOTRE SITUATION
ET VOUS PROPOSERA UNE **SOLUTION ADAPTÉE**.

09 69 39 00 00

LE DÉFENSEUR DES DROITS
EST UNE AUTORITÉ INDÉPENDANTE CHARGÉE
DE DÉFENDRE LES DROITS ET LIBERTÉS
EN FRANCE.



« ON REFUSE D'INSCRIRE MON ENFANT
À L'ÉCOLE. »

« JE N'ARRIVE PAS À ACCÉDER
À LA PROTECTION UNIVERSELLE MALADIE
(PUMA). »



« JE N'ARRIVE PAS À OBTENIR L'ADA
(ALLOCATION DEMANDEUR D'ASILE) OU LE RSA
(REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE). »



Défenseur des droits
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EN TANT QUE DEMANDEUR D'ASILE OU
PERSONNE RECONNUE RÉFUGIÉE, LE DROIT
FRANÇAIS ET INTERNATIONAL VOUS PROTÈGE EN
FONCTION DE VOTRE SITUATION.

PERSONNE RECONNUE RÉFUGIÉE

Accès à un logement
Accès à la couverture santé
Droit au rapprochement familial



DEMANDEUR D'ASILE

Accès aux conditions matérielles d'accueil
Accès à la couverture santé
Droit à la scolarisation des enfants

LE DÉFENSEUR DES DROITS POURRA INTERVENIR AUPRÈS
DES ADMINISTRATIONS CONCERNÉES, VOUS PROPOSER DES
SOLUTIONS ADAPTÉES OU VOUS ORIENTER VERS UN ORGANISME
QUI POURRA VOUS AIDER.

CONTACTEZ-NOUS GRATUITEMENT



09 69 39 00 00

Du lundi au vendredi, de 9h à 18h

defenseurdesdroits.fr

Formulaire en ligne /
« Saisir le Défenseur des droits »



Le Défenseur des droits ne peut se prononcer sur le fond des motifs de la demande d'asile ni remettre en cause la décision de l'OFPRA ou de la CNDA. Il est uniquement compétent sur le respect de la procédure administrative et les droits reconnus aux réfugiés.



Défenseur des droits
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE